



## Inscription à la crèche

Les inscriptions pour tous les modes de garde se font en Mairie au service Petite enfance. Inscrivez-vous dès le 3e mois de grossesse ou de votre installation à Trappes-en-Yvelines. Les attributions de places se font par décision de la commission Petite enfance. Les participations financières des familles sont fixées en fonction des tarifs définis par la Caisse d'allocations familiale des Yvelines.??

Les professionnelles exerçant dans les services de la Petite enfance sont : médecin, infirmière, puéricultrice, éducatrice de jeunes enfants, psychologue, psychomotricienne, auxiliaire de puériculture, assistante maternelle, agent social, agent de service.

### [Les critères d'éligibilité](#)

## Document(s)

[Règlement de fonctionnement des EAJE](#)

[Commission d'attribution des AEJE](#)

[Menu des crèches septembre octobre 2019](#)

[Menu des crèches juillet août 2019](#)

## Contact

[Service petite enfance](#)

Mairie de Trappes-en-Yvelines

1, place de la République

78190 Trappes

[01 30 69 17 59](tel:0130691759)

Lundi : 14h-19h30

Mardi au vendredi : 8h45-12h et 14h-17h